



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 277, 7^e Avenue (Lot 1 577 828)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement du bâtiment principal visant l'immeuble sis au 277, 7^e Avenue, sur le lot 1 577 828, afin d'accorder ce qui suit :

- Qu'un escalier extérieur autre que celui donnant accès au premier étage ou au sous-sol fasse saillie de 2,50 m du balcon, alors que l'article 125 du règlement prévoit un maximum de 2 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 10 octobre 2023 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Île-Perrot, ce 21 septembre 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière